



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 12 avril 2021, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une largeur de lot de 26,29 mètres, une marge avant de 4,50 mètres et d'autoriser une surlargeur de manœuvre de 0,4 mètre alors que le règlement de zonage numéro 1675 établit ces normes respectivement à 28 mètres, 6,00 mètres et 1,2 mètre. (DM 2020-0095)	347A, chemin de la Grande-Côte
<ul style="list-style-type: none">Permettre une habitation bifamiliale sur un lot ayant un frontage de 15,24 mètres, une allée d'accès d'une largeur de 3,90 mètres et une aire d'isolement de 0,30 mètre, alors que le règlement numéro 1675 établit ces normes respectivement à 18 mètres, 4,90 mètres et 1 mètre. (DM 2021-0008)	105, 25 ^e Avenue
<ul style="list-style-type: none">Permettre l'implantation d'un bâtiment d'usage multifamilial de 2 étages et de 9 logements à 6,60 mètres de la ligne latérale gauche et à 6,5 mètres de la ligne latérale droite, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes à 9 mètres. (DM 2021-0017)	210, chemin de la Grande-Côte
<ul style="list-style-type: none">Permettre la création de 3 lots distincts d'une superficie minimale de 327,5 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 420 mètres carrés. (DM 2021-0019)	91, 44 ^e Avenue

Ces demandes seront soumises à une consultation écrite qui aura lieu jusqu'au **jeudi 1^{er} avril 2021**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à greffe@saint-eustache.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 1^{er} avril 2021 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^e jour de mars 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau